

ANTIBES

DOMAINE PUBLICQUE MARITIME CONSTITUANT LA COTE DU CAP D'ANTIBES

Alpes Maritimes

30

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 30 octobre 1958

Propriété

Etat
Communale
Privée

Superficie

Non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

-SI Ensemble Littoral Ouest (10/10/1974)
-SC Quartier Notre-Dame, la Pinède, Bacon (03/05/1913)

Autres protections au titre des sites sur la commune

-MHC église de la N-D de la Garoupe (29/10/1926)
-MHC monument romain (château Grimaldi)(19/04/1945)
-MHC église, chapelle St-Esprit (16/10/1945)
-MHC tour Grimaldi (16/10/1945)
-MHC château Grimaldi (29/04/1928)
-MHC Fort Carré (partie) (07/11/1906)
-MHC Fort Carré (partie) (20/08/1913)
-MHI aqueduc des Clausonnes (25/07/1937)
-MHI restes de l'enceinte Gallo-Romaine (16/02/1939)
-MHI pont romain sur la Braque (09/09/1935)
-MHI demi bastion 17 dit Fort St-André et remparts (23/01/1930)
-MHI fronton immeuble Porte de France (31/03/1928)
-MHI fontaine avec colonne romaine (31/03/1928)
-MHI rue Georges Clémenceau (31/03/1928)
-SCI DPM constituant la côte du Cap d'Antibes (A 30/10/1958)
-SI Site naturel du Cap d'Antibes (20/12/1966)
-SI Partie de la vieille ville, port et anse St-Roch (20/07/1967)



Photo : [at.PM/JMM]



Photo : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le littoral du Cap d'Antibes conserve quelques parties particulièrement belles, suggérant la beauté initiale de la Côte d'Azur. Plusieurs constructions illégales ont été établies sur l'emprise du Domaine Public Maritime, jusqu'à une date récente. Le classement a permis de renforcer le contrôle sur l'urbanisme, à une époque où la Loi Littorale n'existait pas.

Les documents permettant d'établir les motivations du classement ne sont pas disponibles.

Juillet 2007

Etat actuel

Grâce aux actions entreprises par la puissance publique et les associations, le littoral du Cap d'Antibes est accessible au public sur de larges portions, par l'aménagement d'un sentier du littoral «praticable» et balisé (quoique fermé par mer forte pour des raisons de sécurité évidente). Le rivage entre la propriété «Eillen Roc» et le Plan de l'Ilette, reste cependant inaccessible (falaises, passage en corniche aérienne).

Observations

Comme sur les autres Caps du département, le corollaire à l'ouverture au public du DPM a été l'édification de «murailles» privatives continues juste en retrait du DPM.

La «Villa Pellerin» sur l'Îlette, construction illégale, a été démolie fin 2002 après des années de procédure.

Le sentier du littoral est notablement incomplet. Le site n'est pas signalé.

La représentation du périmètre ci-dessous est approximative du fait que l'arrêté de classement n'indique pas la profondeur du DPM.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 30 octobre 1958 : «Est classé parmi les sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé sur la Commune d'Antibes par le domaine public maritime constituant la côte du Cap d'Antibes, depuis le carrefour du Boulevard du Cap et du Boulevard James Wyllie jusqu'à la fontaine du Pin.»



SITUATION

Source : IGN - scan25



CADASTRE ANCIEN

 Périmètre du Site Classé